

Date de l'enfouissement de notre trésor

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **43 (1963)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pondant de nos jours à dix ou vingt francs. Le trésor serait donc l'équivalent de quelque dix mille francs de 1963, ce qui n'est certes pas négligeable.

11. *Date de l'enfouissement de notre trésor*

Une des questions que les historiens demandent aux numismates de résoudre est celle de la date à laquelle un trésor a été enfoui. De là dépendent nombre de conclusions. Comme souvent en histoire, on en est réduit à des supputations, ce qui rend hypothétiques les leçons que l'on espérait en tirer.

Lorsqu'on est en présence d'un trésor manifestement enfoui d'une seule fois – comme cela paraît être le cas ici – la ou les pièces les plus récentes donnent le *terminus a quo*. Un autre point à résoudre est celui de savoir si le trésor a été enfoui peu après sa constitution, ou si, au contraire, il a été conservé ailleurs, durant un temps à déterminer, puis caché pour une cause ayant surgi un certain temps après que son détenteur ait rassemblé les pièces qui le composent. On peut imaginer, par exemple, un trésor conservé durant une ou deux générations dans une famille, et enfoui par un héritier, pour une cause survenue inopinément (guerre, troubles, absence). Dans ce cas, il est très difficile de l'établir.

Une trouvaille monétaire, faite à Rome, a, au premier abord beaucoup intrigué les archéologues. Elle comportait un grand nombre de pièces antiques, une série du moyen âge et quelques pièces modernes. Sans ces dernières, on aurait été tenté de fixer la date de l'enfouissement au moyen âge. Si l'on n'avait trouvé que les pièces antiques on aurait cru, à tort, avoir découvert une cachette d'époque romaine. Il s'agissait, en réalité, d'une collection ayant appartenu à un marchand, dont la maison, rachetée, ne fut démolie que longtemps après, pour dégager des constructions antiques sur lesquelles elle avait été érigée. Ce trésor si curieux est conservé à Rome, au Musée des Conservateurs, au Capitole.

Les pièces d'une trouvaille ne peuvent souvent être datées qu'avec une certaine approximation. A l'époque des gros tournois (XIII^e–XIV^e siècles) aucune monnaie ne porte de date. Les souverains n'étaient souvent pas, à l'époque, désignés par leur numéro d'ordre. Lors même que cela eût été le cas, les légendes monétaires le précisent rarement. C'est pour cette raison que les numismates ont tant discuté de l'attribution des gros tournois à la légende LVDOVICVS, hésitant pour certains d'entr'eux entre Louis IX et Louis X, de même pour ceux à la légende PHILIPPVS, entre Philippe III, IV, V et VI.

Dans notre catalogue, nous avons admis, avec Lafaurie, le meilleur connaisseur de cette période, que la pièce portant notre numéro 155 doit être attribuée à Philippe VI, qui régna en France de 1328 à 1350. C'est d'ailleurs le dernier à en avoir frappé au type de ceux de Saint Louis. Ceux de Jean II le Bon (1350–1364) ont la croix longue (gros à la queue).

Parmi les pièces étrangères les plus tardives, nous avons les trois gros du Pape Clément VI qui régna à Avignon de 1342 à 1352 et qui frappa monnaie tout d'abord à Pont de Sorgue, atelier remplacé en 1348 par celui d'Avignon. Les auteurs attribuent à l'atelier de Pont de Sorgue les pièces portant les numéros 157 et 158 de notre catalogue. De toutes manières, elles ne peuvent être postérieures à 1352.

Les pièces de Provence (n° 159), de Hollande (n° 160) et de Lorraine (n° 161) sont toutes antérieures.

Ainsi, les pièces les plus récentes de notre trésor ont été frappées au plus tard en 1348, 1350, éventuellement 1352.

Quant notre trésor a-t-il été constitué? La répartition des pièces, quant à leur date – approximative – de frappe, est la suivante :

Entre 1266 et 1285	134 pièces
1285 et 1314	415 pièces
1318 et 1322	36 pièces
1328 et 1350	2 pièces
1342 et 1348 (1352)	3 pièces
Au total	590 pièces

On constate que les pièces postérieures à 1322 ne représentent que le un pour cent de la trouvaille. Il y a, dès lors, de fortes raisons de penser que le trésor a été réuni à une date de peu postérieure à 1350, sinon il s'y trouverait quelques pièces plus tardives.

Avons-nous des raisons de penser que ce trésor fut caché longtemps après avoir été constitué? A la vérité, aucune. Admettant, dès lors, qu'il fut caché peu après avoir été rassemblé, nous pouvons fixer la date de son enfouissement entre 1350 et 1360. Ce n'est toutefois pas sans quelques scruples que nous nous hasardons à fixer des dates, en apparence si précises. Que sont, en effet, dix, vingt ou même cinquante ans, à six siècles de distance? M. Pélichet, dans la note qui suit, nous apprend que le récipient dans lequel les pièces étaient cachées, est un objet rare, voire unique. Les spécialistes de la céramique, ceux surtout de la céramique locale risquent de tirer des conclusions quant à la date de fabrication de cette poterie. Nous espérons ne pas les induire en erreur.

Cet examen est purement numismatique. Il nous indique, en fait, à quelle date le trésor paraît avoir été constitué. L'absence de pièces ultérieures incite les numismates à dire qu'il a été enfoui peu après sa constitution. Cela est un peu théorique, car on peut concevoir qu'un trésor ait été conservé comme tel sans augmentation pendant un certain temps.

Lorsque la date que fixent les numismates pour l'enfouissement est confirmée par des événements extérieurs, elle acquiert une vraisemblance beaucoup plus grande.

Qu'en est-il dans notre pays? Y a-t-il eu, entre 1350 et 1360, des événements qui aient pu inciter le propriétaire du trésor à l'enfouir si soigneusement dans son jardin?

Nous savons qu'Amédée VI, le Comte Vert, qui succéda à Aimon, dit le Pacifique, en 1343, sera comte de Savoie jusqu'à sa mort, en 1383. C'est donc lui qui gouverne la

Savoie à l'époque qui nous intéresse. L'histoire de cette période, durant laquelle notre pays et Lausanne furent intimement solidaires de la Savoie, mérite quelque attention, cela d'autant plus que le Comte Vert racheta le Pays de Vaud en 1359. Amédée VI fut un souverain actif et entreprenant ; s'il guerroya contre l'évêque de Sion et la plupart de ses voisins, les bourgeois de Lausanne lui doivent des privilèges en 1356, Genève, son université en 1365⁹⁰.

Dès 1350, les grandes compagnies sévissent non loin des frontières du Pays de Vaud qui fut, lui-même, inquiété très sérieusement. Des troupes vaudoises interviennent à la fin de l'hiver 1361-1362, villes et châteaux relèvent leurs murailles, les dispositifs de défense sont inspectés, des barrages établis, l'anxiété est très grande dans notre région⁹¹. Il y avait donc, dès 1360, en tout cas, de sérieuses raisons de mettre un trésor à l'abri ; cela permet aussi de penser que celui qui a enfoui ce trésor peut avoir perdu la vie prématurément dans cette période troublée et que c'est pour cette raison que le trésor n'a pas été ressorti une fois le danger écarté.

En conclusion, nous pouvons dire que les éléments purement numismatiques nous inciteraient à fixer la date de l'enfouissement peu après 1350. L'histoire nous apprend que de graves événements ont perturbé la France, puis le Pays de Vaud. Si le détenteur venait de France, ou avait connaissance de ce qui s'y passait, rien n'exclut qu'il ait enfoui son bien, préventivement, déjà avant 1360, sinon peu après, lorsque les pillards, se rapprochant des frontières, avivèrent l'angoisse dans le Pays de Vaud.

12. Catalogue de la trouvaille de la Cité

La variété des gros tournois est si grande, que, pour éviter toute confusion, nous n'avons donné, comme références, que celles de pièces reproduites photographiquement. Pour les gros tournois français :

Lafaurie, Jean : Les monnaies des rois de France ; Hugues Capet à Louis XII, Paris et Bâle 1951.

Dieudonné, A. : Les monnaies capétiennes, ou royales françaises, 2^{me} section (de Louis IX – Saint Louis – à Louis XII), Paris 1932.

Hoffmann, H. : Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, Paris 1878.

Marcheville, de : Catalogue de Monnaies françaises de Hugues Capet à Charles VIII (I^{re} partie), vente à l'amiable du 22 au 26 novembre 1927). (Experts : J. Florange et L. Ciani.) (La rédaction est due à Mlle E. Pourcherol.)

Les pièces dont les numéros sont accompagnés d'un astérisque sont reproduites sur nos planches. Un tableau en fin de catalogue indique le poids exact des pièces photographiées.